

# RETRAIT DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

*L'attestation de réussite est un diplôme original. Vous devez en faire des photocopies pour justifier de votre grade. Nous vous réclamerons cet original pour vous remettre votre diplôme (conformément à la législation).*

## AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ

- . **en personne** : sur présentation d'une pièce d'identité
- . **par procuration** : la personne de votre choix sera munie d'une procuration signée de votre part, de votre pièce d'identité (ou de sa copie) et de sa propre pièce d'identité.

## PAR LA POSTE

Faire parvenir au service de la scolarité :

- . une demande écrite accompagnée des timbres correspondant à l'envoi en « Recommandé » (4,15 €)
- . l'adresse souhaitée de retour

Pour les envois à l'étranger, joindre un chèque encaissable en France ou mandat, à l'ordre du régisseur des recettes de l'IUT, correspondant au tarif « Recommandé avec AR » pour plus de 20 g.

# RETRAIT DES DIPLÔMES

## AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ

. **en personne** : sur présentation d'une pièce d'identité et de l'original de l'attestation de réussite

. **par procuration** : la personne de votre choix sera munie d'une procuration signée de votre part, de votre attestation de réussite originale, de votre pièce d'identité (ou de sa copie) et de sa propre pièce d'identité.

## PAR LA POSTE

Faire parvenir au service de la scolarité :

. une demande écrite accompagnée des timbres correspondant à l'envoi en « Recommandé » (5,77 €)

. l'adresse souhaitée de retour

. l'original de votre attestation de réussite.

Pour les envois à l'étranger, joindre un chèque encaissable en France ou mandat, à l'ordre du régisseur des recettes de l'IUT, correspondant au tarif « Recommandé avec AR » pour plus de 100 g.

*Toutes les notes sont à retirer dans les départements.*

*Tout au long de votre carrière professionnelle, si vous souhaitez accéder à une formation ou un concours, vos notes seront exigées.*